



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 614-2023 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2024 ».

Le règlement numéro 614-2023 a pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2024 ainsi que les conditions de perception s'y rattachant.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 615-2024 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2023 de certains cours d'eau.

Les personnes désirant prendre connaissance de ces règlements peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 16 rue Saint-Charles durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-David, ce 14^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

**Mark McDuff
Directeur général et
greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-David, certifie sous mon serment d'office que cet avis a été affiché aux endroits prévus par le règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-David, entre 13 h et 15 h, le 14^e jour du mois de février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de février 2024.

Mark McDuff
Directeur général et greffier-trésorier